

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017**

**2017 DASCO 15** Divers lycées municipaux parisiens - Subventions (20.091 euros).

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 421-11 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention pour la réalisation de travaux d'entretien à divers lycées municipaux parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 14 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 12 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention pour la réalisation de travaux d'entretien est attribuée comme suit :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Lycée Lescot – 1 <sup>er</sup>	Création d'une salle informatique dans le lycée	10.631 euros
Lycée Monod / Lulli – 2 <sup>e</sup>	Transfert et réaménagement des locaux de réserve	920 euros
Lycée Gautier / Vosges – 4 <sup>e</sup>	Maintenance du système de sécurité incendie	2.245 euros
Lycée Bachelard – 13 <sup>e</sup>	Fourniture et pose d'un film occultant sur les fenêtres donnant sur la rue, débarras d'une machine-outil située en sous-sol pour libérer le local, remise en état de bon fonctionnement de la porte d'accès principal du lycée	6.295 euros
	Total	20.091 euros

Article 2 : La dépense correspondante, soit 20.091 euros, sera imputée :

-pour un montant de 9.460 euros sur le chapitre 65, nature 65737, rubrique 22, ligne de subvention VF80005, du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

-pour un montant de 10.631 euros sur le chapitre 20, nature 20417, rubrique 22, ligne de subvention VE80004, mission 90010-99-030, du budget municipal d'investissement de l'exercice 2017.

Article 3 : La somme correspondante sera versée aux comptes bancaire des lycées municipaux concernés qui effectueront la dépense et rendront compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copie des factures).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**